



Achat d une chienne en animalerie decembre 2006

Par **melilola**, le **04/02/2008 à 16:08**

bonjour
j'ai acheté il y a un an une petite chienne dans une animalerie qui a contracté une maladie grave dont j'ai pris les frais en charge. Mon problème est que cette chienne était censée être vaccinée alors qu'elle ne l'était plus (le délai pour le rappel étant largement dépassé le vaccin devait être refait) et elle avait une hernie normalement prise en charge. Après plusieurs lettres recommandées avec AR et une envoyée la semaine dernière le vendeur ne veut pas les prendre disant qu'il ne les reçoit pas et il vient de me souhaiter bon courage pour la suite. Je voudrais le remboursement du vaccin qui m'est dû ainsi que l'opération de la hernie. Je ne sais pas comment faire juridiquement. Pouvez-vous m'aider en me donnant la marche à suivre ? Cette affaire dure depuis un an maintenant. Je vous remercie d'avance.
Cordialement

Par **zoecarvalho**, le **21/02/2008 à 21:35**

Bonsoir,
Nous avons nous aussi été abusés par une animalerie. Pourriez-vous nous indiquer le nom de l'animalerie qui vous a trompé.
Vous pouvez nous laisser un message à l'adresse mail suivante : nathdecarvalho@aol.com.
Merci